

Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
en
Information scientifique, technique et économique

LA NORMALISATION
EN MATIERE DE DOCUMENTATION
ETAT DE LA QUESTION

Mémoire présenté par
N'drin DOUGROU

Sous la direction de
Mme Madeleine WAGNER
Directrice des Etudes
à l'E.N.S.B.

1980

Villeurbanne

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

I - HISTORIQUE DE LA NORMALISATION EN DOCUMENTATION

II - LES ORGANISMES DONT LA FONCTION ESSENTIELLE EST LA NORMALISATION

II.1.1. ISO

II.1.2. AFNOR

II.2. Organismes qui participent à cette normalisation

II.2.1. UNESCO

II.2.2. FIAB

II.2.3. CIUS

II.3.4. FID

II.3. Elaboration des normes

II.3.1. Rôle du comité 46 de l'Iso

II.3.2. Modalités d'élaboration

III - L'ETAT DE LA QUESTION

III.1. La normalisation dans le traitement documentaire

III.1.1. Le Catalogage

III.1.2. Analyse de contenu

III.2. La normalisation dans le domaine de l'automatisation

III.2.1. Système de gestion de bases de données

III.2.2. Vocabulaire du traitement de l'information

III.3. La Normalisation dans le domaine des supports des documents

III.4. La Normalisation dans la gestion des documents

III.4.1. Le Prêt des documents

III.4.2. Normalisation des statistique des
bibliothèques et des centres de documentation

CONCLUSION

AVERTISSEMENT

La normalisation en matière de documentation, état de la question, ce sujet tel qu'il est présenté dans cette étude, semble incomplet. Il faut dire que le temps d'investigation était insuffisant pour traiter un sujet aussi vaste. Néanmoins, nous avons procédé au dépouillement de tous les numéros du courrier de la Normalisation édité par l'AFNOR, de ceux du bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, de ceux de la Bibliographie, Documentation et Terminologie de l'UNESCO et de la section 101 du Bulletin signalétique du C.N.R.S., du bulletin mensuel de la Normalisation, en y repérant tous les articles qui ont trait à la Normalisation en matière de documentation.

Au cours de ce dépouillement, nous nous sommes heurtés à des difficultés. En effet, en dehors des quelques articles donnant les recommandations adoptées aux conférences, et énumérant les différentes normes apparues, les autres données que nous avons pu réunir sont de brefs résumés sous la rubrique normalisation, comme on le trouve dans la revue documentaliste.

Il faut dire que la plupart des articles que nous avons consultés datent de la dernière décennie.

Si une omission venait à se faire, elle serait due à l'absence de sources relatives au cas omis, ou alors par souci de présenter, de faire le point sur les travaux réalisés et ceux qui sont en cours de réalisation.

En dépit de tout ceci, nous invoquons l'indulgence du lecteur pour les lacunes qu'il pourrait y déceler et auxquelles nous n'aurions pu remédier, faute de temps et d'éléments suffisants d'information.

INTRODUCTION

Normaliser, c'est simplifier, unifier, spécifier. Le terme de normalisation est généralement réservé aux études entreprises à l'échelle nationale, ou internationale, et ayant un caractère, sinon d'obligation, du moins de recommandation. La normalisation se fixe comme principal objectif : l'optimisation du nombre de variétés d'un même produit, de méthodes, de procédés, de règles d'emploi, garantie de qualité d'aptitude à l'emploi des produits ; économie générale ; sécurité, protection de la vie et de la santé ; protection des consommateurs et des intérêts collectifs, élimination des entraves aux échanges internationaux. Les normes reflètent le produit de l'activité normalisatrice dans sa finalité. Conçues d'abord pour répondre aux besoins de la production, les normes s'imposent progressivement dans le secteur tertiaire où elles contribuent à une meilleure gestion des entreprises comme des services publics. Elles sont maintenant largement utilisées dans le domaine des activités du traitement de l'information, et de la documentation. En effet, aujourd'hui, le besoin croissant de services d'information et les nouvelles possibilités techniques pour traiter les informations stimulent la coopération et la coordination internationales et incitent à établir une compatibilité entre les systèmes d'information. La normalisation documentaire a pour principe d'assurer l'interconnexion des systèmes de documentation et de faciliter le traitement, ainsi que le transfert de l'information par delà les frontières nationales.

Dans notre étude concernant l'état de la normalisation en documentation, nous examinerons dans une première partie l'historique de la normalisation. Dans une seconde partie nous étudierons les organismes dont la fonction essentielle est la normalisation (ISO, AFNOR), dans cette même partie, nous étudierons l'élaboration des normes et enfin, dans la dernière étape de notre travail nous essayerons de voir l'état de la question en matière de normalisation documentaire.

I - HISTORIQUE

L'unification en matière de documentation prend ses sources dans la description bibliographique du livre. Il n'était pas facile pour les personnes non familiarisées aux catalogues de croire que deux descriptions d'un même document puissent différer au point que le lecteur a l'impression qu'elles se rapportent à des ouvrages différents. Pour que cet accident se produise il suffit que les bibliothécaires n'aient pas fait les mêmes coupures ou qu'ils n'aient pas déterminé les formats et la pagination suivant la même méthode.

Les diversités présentent de sérieux inconvénients, pour ce faire il est apparu nécessaire d'élaborer des règles pour la rédaction des catalogues. Malheureusement, cela n'a été entrepris qu'assez tard.

Ce n'est qu'en 1923 que parurent les Usages suivis dans la rédaction du catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale. Ces "Usages" trop discutables ne méritaient pas le nom de règles. On ne pouvait donc les proposer en bloc à toutes les bibliothèques. Le temps devait aider à faire un tri.

En 1910, s'était tenu à Bruxelles (Belgique), le Congrès international des bibliothécaires, où l'on émit le voeu que les mêmes règles fussent adoptées par tous les pays pour la rédaction et le classement des catalogues par auteurs. Afin de coopérer à la réalisation de ce voeu, l'Association des Bibliothécaires Français nomma en 1911, une commission d'étude.

En 1912, une nouvelle commission fut nommée. Les travaux de cette commission aboutirent aux règles proposées pour la rédaction et l'unification des catalogues des bibliothèques publiées dans l'annuaire de 1929. Très simples, réduites à un schéma, n'abordant aucun des points controversés, ces règles apportaient, en ce qui concerne les catalogues par auteur un élément d'unification.

En 1932, l'Inspection Générale insista sur la nécessité de règles précises. Des délibérations d'une nouvelle commission sortirent les Manuels pratiques du bibliothécaire, de 1934 et de 1937, dont les précisions croissantes ne portent

que sur les points où l'unanimité en bibliographie s'était faite insensiblement.

D'une façon générale, la normalisation de la documentation a plus de 30 d'âge.

En France, les premiers travaux remontent à quelques années avant la 2ème guerre mondiale. Ces travaux avaient bénéficié de ceux menés par l'Institut International de Coopération qui avait publié en 1930-1932 son code international d'abréviations de périodiques. Ils étaient également liés à ceux du Comité ISA 46 créé en 1937 à Berlin, en Allemagne, avec Secrétariat auprès du Deutscher Normenausschuss, par accord entre l'Institut international de documentation (aujourd'hui Fédération internationale de documentation) et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB), dans le cadre de la Fédération Internationale des associations nationales de normalisation (ISA), et qui tint 3 réunions. Paris en 1937, Londres en 1938 et Zurich (Suisse) en 1939.

C'est surtout à partir de 1945, après la seconde guerre mondiale, que s'appuyant sur la Direction des Bibliothèques qui venait d'être créée, l'AFNOR (organisme français sous la tutelle du Ministère de l'intérieur, chargé de diffuser les normes françaises), développait ses activités dans le domaine des bibliothèques et de la documentation.

CHAPITRE II

ORGANISMES QUI ELABORENT LES NORMES

et

ELABORATION DES NORMES

II.1. Organismes qui élaborent les normes

II.1.1. ISO

II.1.2. AFNOR

II.2. Organismes participant à la normalisation

II.2.1. UNESCO

II.2.2. FIAB

II.3. Elaboration des normes

II.3.1. Rôle du comité 46 de l'ISO

II.3.2. Modalités d'élaboration

II.1. Les Organismes qui élaborent les normes.

I. S. O. Organisation internationale de normalisation

Créée en 1926, à la suite de nombreuses réunions de préparation dont la plus ancienne date de 1919, la Fédération internationale des Associations nationale de Normalisation (ISA) = International Federation of the National standardizing Associations) groupait 22 comités nationaux de normalisation.

Depuis 1947, les travaux de normalisation internationale sont menés par l'organisation internationale de normalisation ISO (Internationale Organization for standardization) qui a pris la succession de l'ISA après la 2ème guerre mondiale.

Dans cette organisation, 64 pays sont représentés par des organismes nationaux qui sont les comités membres.

ISO a pour principal objet de faciliter la coordination des normes nationales établies par les comités membres, notamment :

- a) en organisant un échange d'informations relatives aux travaux entrepris par chaque comité membre,
- b) en dégageant les principes susceptibles de guider les comités membres dans leurs travaux,
- c) en coopérant avec les organismes internationaux s'occupant de questions connexes.
- d) en publiant des documents de normalisation internationale,

l'ISO comporte des comités techniques, qui constituent les éléments de base de ses travaux ; 153 comités techniques sont actuellement en fonction, ils sont assistés de sous-comités et de groupes de travail.

Elle est en liaison avec l'UNESCO et un grand nombre d'organisations internationales.

Si l'ISO est le lieu de convergence de tous les travaux internationaux de normalisation, ou s'efforce de l'être, elle n'est pas seule à avoir l'initiative dans ce domaine. Sur le plan national, nous avons l'AFNOR qui fait partie de l'ISO et qui joue un rôle de premier plan dans le domaine de la normalisation.

AFNOR. Association française de normalisation

Créée en 1926, l'AFNOR eut, dès son origine le statut d'association privée défini par la loi du 1er Juillet 1901. Cette association a pour attribution la centralisation et la coordination sous l'autorité et le contrôle du commissaire à la normalisation, de tous les travaux et études concernant la normalisation. Elle participe à l'élaboration des projets de normes. De façon générale, elle coordonne l'ensemble des activités qui tendent au développement de la normalisation et leur sert d'intermédiaire vis à vis des pouvoirs publics.

l'AFNOR, représente, auprès des organismes étrangers et aux réunions internationales concernant la normalisation, les organismes français s'occupant de normalisation ; elle centralise en France la documentation sur les normes étrangères. Elle joue également un rôle de diffusion, d'information et de propagande pour tout ce qui concerne la normalisation, en particulier avec la mise en ordinateur par le système : "Normaterm" qui s'appuie sur la banque de données terminologiques de l'AFNOR.

II.2. Les organismes participant à la normalisation

Les organisations responsables de la coopération internationale pour les bibliothèques et la documentation tel que l'UNESCO et la FIAB, ressentent le besoin d'une normalisation pour la réalisation de leurs projets. Ce sont des organisations qui participent activement à la normalisation.

II.2.1. L'UNESCO

L'UNESCO a pris la relève de l'institut international de coopération intellectuelle et s'est manifesté dès la conférence internationale sur l'analyse des documents scientifiques de 1949, qui concerne les résumés d'auteurs. On lui doit également des études sur le code du bon usage en matière de publications scientifiques et sur la construction des thésaurus, ainsi que deux recommandations sur les statistiques relatives aux bibliothèques ; mais l'effort le plus constructif est lié à l'élaboration du système mondial d'information scientifique (UNISIST) et à sa réalisation.

II.2.2. La FIAB ou Fédération Internationale des associations de bibliothécaires

La Fédération internationale a vu sa compétence reconnue en 1954 pour les règles catalographiques. Ce fut d'abord la conférence de Paris en 1961, et plus récemment les travaux sur l'ISBD (M) et l'ISBD (S), sur les descriptions bibliographiques des monographies et des publications en série, et également le projet du contrôle bibliographique universel. (C.B.U.)

C.I.U.S. Conseil international des unions scientifiques

Le conseil patronne la plupart des programmes qui ont trait à la coopération mondiale en matière d'information scientifique. Il est en liaison étroite avec l'UNESCO. Au cours des dernières années l'UNESCO et le CIUS ont pris des mesures pour stimuler et ordonner l'échange mondial d'information scientifique et technique. Une des plus notables fut la création en 1952 du Bureau des résumés analytiques du CIUS (ou ICSU/ AB).

ICBU/AB est un bureau dont les fonctions sont liées intimement au projet d'un système mondial d'information. On a défini des politiques et des procédures uniformes intéressant les principaux journaux scientifiques dans plusieurs pays et plusieurs disciplines (physique, chimie, biologie, sciences de la terre), pour la préparation des résumés, l'échange d'épreuves et de tirages à part, la mise au point d'abréviations et de mots-vedettes normalisés.

F.I.D.

La Fédération internationale de documentation s'occupe de la standardisation, la comptabilité des systèmes, les universaux de la classification, etc..., donc chacun est un élément nécessaire à la coopération dans le traitement de l'information documentaire. La FID contribue également à la normalisation de l'analyse de contenu.

D'une manière générale, les importantes réunions organisées régulièrement par cette organisation ont remarquablement couvert les nombreux aspects de l'intégration mondiale des activités documentaires.

II.3. Elaboration des normes

II.3.1. Rôle du comité ISO / TC 46

ISO /TC 46 est le comité technique de l'organisation internationale de normalisation qui est chargé de l'établissement des normes dans le domaine de la documentation. Il compte environ 23 organismes membres participant et quelques dix sept organismes membres observateur. Le comité technique a délégué ses pouvoirs pour préparer des normes à divers sous-comités et groupes de travail. Des questions relatives à la documentation sont traitées dans d'autres comités techniques de l'ISO, comme celui de la terminologie (TC 87), celui de la photographie ISO TC 42, celui des machines de duplication et de reproduction (TC/95/SC 4) et celui des ordinateurs et de l'informatique (TC 97).

Le comité ISO / TC 46 apporte la contribution la plus importante aux activités de l'UNISIST. Le comité ISO/TC 37, travaille à l'établissement des normes permettant d'atteindre une uniformité des principes généraux de normalisation de la terminologie.

II.3.2. Modalités d'élaboration Le but commun de toutes les normes est de fixer par entente entre tous les intéressés une règle destinée à faciliter le travail de chacun et améliorer le bien-être de tous. Les normes, qu'elles soient nationales ou internationales, résultent d'un travail d'équipe auquel participent tous les intéressés : producteurs, distributeurs, utilisateurs, administrations, organismes scientifiques, personnalités compétentes diverses.

La procédure d'établissement se résume en quatre grandes étapes à savoir :

- 1ère étape : Programme. Cette 1ère étape consiste à la mise en programme des travaux de normalisation sur suggestion reconnue valable par le commissaire à la normalisation et rédaction d'un document de base par un rapporteur ou un organisme qualifié.

La 2ème étape : Préparation du projet de norme. Elle consiste à l'examen du document préparatoire par une commission de représentants des producteurs, usagers, distributeurs, administrations, organismes scientifiques et techniques, person-

nalités qualifiées. On fait des études approfondies et on met au point un projet de norme.

La 3ème étape est une enquête publique. Une enquête est faite auprès des spécialistes qui doivent envoyer leurs observations aux comités adhoc, ce qui permet de mettre au point un texte final, qui doit être diffusé.

Au niveau national, l'AFNOR est chargée de la diffusion auprès des établissements, organismes ou personnes désireuses de participer à l'enquête.

Au niveau international lorsque le comité technique responsable, parvient à un accord, le document est envoyé au secrétariat central de l'ISO pour y être enregistré comme projet de norme internationale et être ensuite distribué à tous les organismes membre pour y être soumis à leur vote. Si 75 % des suffrages sont en faveur du projet, il est envoyé au conseil de l'ISO pour approbation finale comme norme internationale. Quoique, à ce stade, les questions techniques fondamentales aient pu normalement être résolues au sein du comité, le vote final par les organismes membres et le conseil donne l'assurance qu'aucune objection importante n'a été négligée.

La 4ème étape et dernière : l'homologation. En France, l'AFNOR, établit un rapport qui est présenté au commissaire à la Normalisation. Il y a ensuite, la signature par le ministre compétent de l'arrêté d'homologation qui est dans le journal officiel.

Les normes, pour produire pleinement leurs effets doivent être appliquées par le grand nombre possible d'utilisateurs. Pour cela, il est nécessaire que les administrateurs les exigent dans leurs cahiers des charges et les marchés publics que les producteurs les appliquent aux divers stades de la fabrication et de la distribution, que les acheteurs s'appuient sur elles et enfin, que les tribunaux s'y réfèrent.

III - L'ETAT DE LA QUESTION

III.1. La Normalisation dans le traitement documentaire

III.1.1. Le catalogage

III.1.2. Analyse du contenu

III.1.2. a Normalisation des résumés

III.1.2. b Langages d'indexation

III.1.2. c Le thésaurus

III.1.2. d Les règles d'écriture : la translittération

III.2. La Normalisation dans le domaine de l'automatisation

III.2.1. Le système de gestion de base de données

III.2.2. Vocabulaire du traitement de l'information

III.3. La Normalisation dans le domaine des supports des documents

III.3.1. La micrographie

III.4. La Normalisation dans la gestion des documents

III.4.1. Le prêt des documents

III.4.2. Normalisation des statistiques des bibliothèques et des centres de documentation

III - L'ETAT DE LA NORMALISATION EN DOCUMENTATION

La normalisation en documentation est restée pendant longtemps un voeu pieux. En effet, si théoriquement et logiquement une normalisation était souhaitable, pratiquement tout concourait pour aboutir à une absence de règles en ce qui concerne les divers éléments impliqués dans un système documentaire.

Le développement de la documentation s'est fait d'une façon explosive et anarchique entre 1950 et 1970. D'innombrables organismes publics ou privés ont créé des services d'information accompagnés de systèmes documentaires, sans se préoccuper des recoupements entre domaine ou entre pays.

La difficulté de transmission des informations rendait irréaliste le concept d'échanges d'information ou de coopération. En outre, sur le plan de la réalisation technique, les systèmes documentaires, les sciences de l'information, représentaient quelque chose de nouveau: avant de penser à une normalisation il fallait d'abord explorer les diverses voies possibles, identifier les éléments nécessaires et suffisants. Un autre point à contribué de façon essentielle à une prise de conscience sur le caractère indispensable d'une normalisation en documentation, c'est le développement extrêmement rapide de la technologie en matière d'ordinateur, de réseaux, de télécommunication. Ces éléments comme coordination nationale, coût élevé de l'information entraînant une coopération, essor de la technologie informatique et des télétransmissions, ont rendu la normalisation en documentation l'élément essentiel pour le développement du transfert de l'information scientifique et technique. Ceci a conduit à une prise de conscience de la part des personnes engagées dans des tâches documentaires. Jusqu'après une date récente, les travaux de normalisation étaient peu connus voire inconnus. Aujourd'hui, la normalisation s'applique depuis le traitement documentaire, jusque dans la gestion des bibliothèques en passant par les supports des documents.

III.1. La Normalisation dans le traitement documentaire

III.1.1. Le catalogage

Les efforts pour normaliser le catalogage des livres et des périodiques se sont longtemps maintenus dans le cadre de

chaque pays. Le besoin d'une normalisation à l'échelle internationale n'a vraiment été ressenti que récemment. En effet, c'est en 1961 que s'est tenu à l'UNESCO, à Paris, sous les auspices de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB), la conférence internationale sur les principes de catalogage qui a marqué le point de départ du mouvement. Non que des normes précises en aient découlé, mais les principes de la conférence de Paris ont servi de base à la rédaction ou à la révision de codes de catalogage dans de nombreux pays.

Huit ans plus tard, c'est-à-dire en 1969, s'est tenue à Copenhague la réunion internationale d'experts de catalogage, toujours sous la direction de la FIAB. Cette réunion a posé le principe suivant : "Chaque document doit être catalogué une fois pour toutes dans son pays d'origine, et la description bibliographique mise à la disposition de tous les pays, soit sous une forme traditionnelle telle qu'une bibliographie nationale, imprimée, soit sous la forme d'un produit de l'automatisation, par exemple une bande magnétique". C'est ce principe qui est à la base du grand projet de réseaux documentaires appelés contrôle bibliographique universel (CBU), qui a été adopté solennellement par la FIAB et par l'UNESCO comme objet d'action.

A cette même réunion de Copenhague a été créé un groupe de travail international pour la normalisation de la notice bibliographique.

Ce groupe de travail a abouti à un premier texte diffusé par la commission de catalogage de la FIAB à la fin de l'année 1971. Ce texte ne concerne que les monographies. La traduction en français de ce texte fut publiée au printemps 1975. En 1973, une réunion eut lieu à Grenoble pour la révision, à la suite de laquelle parut le texte définitif des règles de la Description bibliographique internationale normalisée pour les monographies ISBD (M) nationale normalisée pour les monographies ISBD = International standard bibliographic description.

L'ISBD (M). La description bibliographique internationale pour les monographies et pour les périodiques. L'ISBD donne les éléments qui doivent figurer dans une notice bibliographique permettant d'identifier le document. Il en fixe l'ordre et prescrit une ponctuation qui est en réalité un codage permettant de les reconnaître en dépit des barrières linguistiques. En effet, la transcription des éléments de la page de titre et la collation suivent les règles de présentations bibliographiques et de ponctuation qui sont décrites dans la publication, international standard bibliography description, publié par la FIAB. L'ISBD est déjà utilisé dans une vingtaine de bibliographies nationales dont la bibliographie nationale britannique et la Bibliographie de la France. L'ISBD est distribué sous forme de fiches bibliographiques imprimées à travers le monde.

L'ISBD (G). C'est la description bibliographique des éléments intrinsèques qui caractérisent tous les exemplaires d'une même édition d'un ouvrage ou d'un document. Un texte final est en préparation pour l'ISBD (G).

L'ISBD (NOM). C'est la description bibliographique des non-livres. Un texte final est également en préparation.

L'ISBD (CM). C'est la description bibliographique des cartes. Actuellement un texte final se prépare

L'ISBD (MS). Description bibliographique des partitions musicales; pour cette description un texte est en préparation

L'ISBD (EB). On prépare un texte pour la description bibliographique des livres antérieurs à 1810.

L'ISBD (S). La commission de catalogage et la commission des publications en série de la FIAB avaient établi un groupe de travail sur l'ISBD (S.). On a recherché une compatibilité entre l'ISBD (S) et les principes de l'ISBD (M), ceci, pour permettre leur utilisation simultanée et dans le cas d'un système automatisé, une seule entrée en machine. C'est en Avril 1974 que fut publié le texte de l'ISBD (S) rédigé en

anglais, la traduction française paraissait dans le numéro de mars 1974 du Bulletin des bibliothèques de France. Le texte de la norme française a été rédigé en 1976.

Les principes de catalogage pour les entrées.

Les différences entre les règles nationales pour le choix et la forme des entrées constituent un problème fondamental pour la coopération entre bibliothèques. Ainsi, la FIAB dans le cadre d'un contrat avec l'UNESCO, a édité quatre publications relatives aux noms de personnes, aux classiques anonymes, aux noms d'Etats et à la normalisation des dates bibliographiques dans les entrées de catalogage. Une 2ème édition de l'Enoncé des principes de catalogage de la FIAB est en cours de préparation.

Le format des fiches bibliographiques. La plus ancienne norme internationale pour les bibliothèques semble être le format international des fiches bibliographiques (12,5 cm x 7,5 cm), qui vint des Etats-Unis d'Amérique au début du 20ème siècle. Le but était de rendre les fiches bibliographiques échangeables, et de rendre possible le catalogage centralisé en imprimant dans un centre les fiches de titre, pour les distribuer à un grand nombre de bibliothèques. L'échange des fiches bibliographique ne se fait qu'à l'intérieur des frontières nationales, car il n'existe pas de règles uniformes de catalogage à l'échelle mondiale.

Le comité ISO/TC 46 travaille à une normalisation plus simple et plus stricte des fiches bibliographiques, dans laquelle chaque élément aurait une composition et un emplacement spécifiques. L'échange d'informations bibliographiques lisibles en machine est couvert par des normes nationales comme ANSI / Z B9- 2- 1971 et ISO 2709, (révisée en 1974).

L'ISBD (S). C'est le système international de données sur les publications en série. Ce système a son origine dans les études accomplies conjointement à partir de 1967 par le Conseil international des unions scientifiques et l'UNESCO. Le but de l'ISBD (S) est de fournir un registre mondial de publications en série couvrant tous les domaines du savoir et contenant tous les éléments nécessaires à leur identification. En effet, une des

recommandations dans les principes directeurs du système était qu'un répertoire international des périodiques scientifiques soit établi afin de servir de base à la normalisation des citations de la littérature scientifique et technique publiées dans les périodiques. Ce répertoire international est maintenant opérationnel et permet un contrôle international des publications en série pour l'attribution de codes de désignation uniques.

L'ISSN. Le numéro normalisé international des publications en série (ISSN) est le code normalisé pour l'identification des publications en série. Ce numéro peut-être utilisé chaque fois qu'il est nécessaire d'enregistrer ou de communiquer des informations sur des publications particulières.

Il consiste en huit caractères, dont le dernier est un caractère de contrôle : il se présente en 2 groupes de 4 caractères séparés par un tiret, par exemple : ISSN 0011-0485. Les numéros eux-mêmes n'ont aucune signification particulière sinon qu'ils identifient un titre de publication en série de façon univoque.

Ce numéro a été conçu pour répondre aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs : bibliothèques, centres d'informations bibliographiques, librairies, éditeurs, agences d'abonnement. Il permet de retrouver n'importe quelle publication sans ambiguïté. Il apporte une solution aux problèmes qui naissent constamment des différentes méthodes d'identification adoptées par chacun. Il supprime les barrières de langues. Il devient donc indispensable dès qu'on envisage l'emploi de l'ordinateur à quelque niveau que ce soit.

Pour les bibliothèques, son utilité est apparente dans tous les services. En effet, l'ISSN apporte la rapidité souhaitée dans les opérations de prêt. Il supprime tout risque d'ambiguïté dans les demandes de prêts inter-bibliothèques. L'ISSN sert de base à la constitution de catalogues collectifs. C'est un moyen efficace de communication.

On pourrait se demander à quelle publication s'applique l'ISSN ?

L'ISSN s'applique à chaque titre de publication en série, à tout supplément régulier d'une publication en série, à

toute collection de monographies, à toute publication en série, si elle peut être achetée séparément.

L'ISSN s'applique aussi à toute édition en facsimilé ou reprint d'une publication en série, et à toute édition sur un support particulier (ex : microfilm) d'une publication en série.

Actuellement le système ISSN fonctionne. Le centre international d'enregistrement des publications en série (CIEPES) a constitué un fichier de base en fusionnant des listes existantes de périodiques, lisibles en machine. Il a rendu disponible à la fin de 1975 une bande de 30 000 mots scientifiques et techniques avec les ISSN correspondants. 25 centres nationaux ont été créés. Seuls quelques-uns sont actuellement opérationnels car la mise en place de l'ISSN nécessite la possibilité d'automatiser rapidement la gestion.

L'ISBN. est un système de numérotation qui permet à lui seul, d'identifier, dans l'ensemble de la production imprimée, toute publication quelle qu'elle soit. L'ISBN a été recommandé par l'ISO et fait l'objet d'une étude de son comité ISO / TC 46 Documentation.

C'est un code à 10 caractères que les éditeurs attribuent à leurs livres. Les caractères sont répartis en 4 segments. Chaque segment joue un rôle d'identification particulier et comporte un nombre variable de chiffres. Il se présente sous la forme suivante : ISBN 92-3-201457-2

Le premier segment sert à l'identification du groupe national, linguistique, géographique ou autre, où le livre a été publié.

Le deuxième segment sert à l'identification de l'éditeur qui a publié le livre.

Le troisième segment identifie le livre dans la production de l'éditeur.

Le quatrième segment est un chiffre de contrôle qui permet la vérification automatique, par l'ordinateur de l'exactitude de la valeur et de l'ordre des chiffres qui constituent l'ISBN.

Le principe est de donner à un groupe national, linguistique ou géographique, et à un éditeur un numéro d'identification composé d'un nombre de chiffres inversement proportionnel à l'importance de sa production. Ainsi par exemple, le groupe francophone est identifié dans l'ISBN par le chiffre 2 au début du numéro.

L'intérêt de l'ISBN est reconnu dans le domaine bibliographique, On peut aussi l'utiliser dans les commandes informatiques, mais ce stade ne connaît pas encore en France un développement important, dû en partie à l'attitude. En effet, à l'heure actuelle seulement % de la production française est affectée d'un ISBN.

III.1.2. Analyse de contenu

Dans le but de faciliter le transfert des informations par delà les frontières nationales, des efforts ont été accomplis pour la normalisation des résumés, et la traduction des langages d'indexation et de recherche de l'information.

III.1.2. a. Normalisation des résumés. La normalisation des résumés à été effectuée au niveau national (par exemple dans ANSI-Z 30.14-1971). Au niveau international, depuis 1976, est apparue une norme sur la préparation et la présentation des analyses des documents primaires. Des règles sont, par ailleurs, élaborées par les grands services bibliographiques pour la rédaction des résumés dans des disciplines spécialisées (physique, biologie), elles doivent attirer l'attention sur les éléments essentiels à faire figurer. Un type de résumé a été mis au point au Bureau International du Travail (BIT). Ce type de résumé convient à la recherche par ordinateur. Il est adopté par d'autres systèmes internationaux d'information. Les descripteurs affectés au document sont incorporés dans le texte du résumé et marqués par des barres.

III.1.2. b. Langages d'indexation. L'objectif n'est pas de construire un langage d'indexation universel pour toutes les branches de la science et de la technologie, ni d'imposer une notation unique pour manipuler ce langage dans les fichiers manuels ou mécaniques. Il s'agit plutôt de l'établissement d'une correspondance point par point entre les mots des vocabulaires d'indexation des matières produits en différentes langues.

Ces vocabulaires ont une syntaxe très simple et conventionnelle. La sélection des termes qui seront utilisés dans le langage d'indexation "artificiel", est assez peu dépendante des langues. Des règles en vue de la sélection des équivalences, peuvent être déterminées par référence à la linguistique et par l'étude des caractéristiques communes des différentes langues. Des règles sont en cours d'élaboration sur le plan international, pour l'indexation des documents à l'aide de descripteurs.

Il n'y a guère de travaux de normalisation en matière de classification à part le projet FID/UNISIST du Broad system of Ordering (BSO). Ce plan de classement encyclopédique, peu hiérarchisé et adapté à l'automatisation (ce qui n'est pas le cas de la C.D.U.) doit permettre, par exemple, de définir, avec le même langage le contenu des bases de données.

Des principes directeurs de l'UNISIST ont été préparé pour la sélection et la préparation des termes d'indexation sous forme de thésaurus.

III.1.2. c. Le thésaurus. Le souci de normaliser les méthodes d'élaboration des thésaurus s'est manifesté en 1971 à l'ISO, et également en France. En effet en 1971, l'ISO a créé avec l'accord de 12 comités membres dont la France, un groupe de travail qui a pour mission de préparer les principes directeurs pour l'établissement et le développement des thésaurus et d'assurer la liaison avec d'autres organismes travaillant sur le même problème.

Thésaurus monolingues : l'élaboration des règles ISO d'établissement des thésaurus monolingues a été confié aux comités membres français et allemand et à l'UNISIST en s'appuyant sur les recommandations de 4 pays, dont celles de la France, provenant du groupe d'informations sur les thésaurus. Le projet a été soumis aux membres de l'ISO et adopté en 1972. L'étude du projet de normes a permis au comité membre français à l'appui de l'expérience acquise dans l'examen et la coordination des thésaurus en cours, de préparer et diffuser une norme expérimentale : 47-100 intitulée "Règles d'établissement des thésaurus en langue française" en décembre 1973.

Thésaurus multilingues : l'élaboration de l'ISO sur les thésaurus multilingues a été décidée à la 2ème réunion du G.T. 5,

en 1972, dans la même optique que la précédente. Une telle norme doit non seulement s'appuyer sur les expériences existantes mais tient compte du génie propre à chaque langue. Comme exemple de thésaurus multilingue, nous avons le thésaurus multilingue pour ISONET. ISONET est le réseau ISO d'information. Ce thésaurus a été établi sous le modèle de l'Engineers point Council (Thesaurus of scientific and technical terms ou TEST), à cause de son caractère pluridisciplinaire et de son orientation technique.

Dans le thésaurus multilingue, les notions sont représentées sous forme numérique, afin de satisfaire le principe de la neutralité linguistique et de faciliter les échanges internationaux. Cette forme numérique correspond à un descripteur préférentiel dans chaque langue. Ceci permet le passage automatique d'une langue à une autre. Mais il y a des difficultés qui résident essentiellement dans : la différence de richesse du vocabulaire entre les différentes langues suivant les domaines, par exemple en anglais la polysemie ne se rencontre pratiquement pas quand on travaille dans un domaine bien spécialisé, mais devient un phénomène fréquent dans le cas d'un thésaurus multidisciplinaire.

La solution adoptée pour résoudre ce problème est l'élimination des termes polysémiques par adjonction de qualificatifs précisant le domaine dans lequel le terme est employé. Il arrive souvent que des divergences existent entre les diverses sources quant au terme choisi pour représenter une notion. La relation de synonymie a été largement utilisée afin d'assurer la plus grande compatibilité et le meilleur accès possible.

Le thésaurus ISO a été conçu pour les besoins de la normalisation. Il s'agit donc d'un thésaurus multidisciplinaire technique qui se distingue des macro-thésaurus dans la mesure où les termes retenus sont souvent spécifiques. Ce thésaurus peut être utilisé par d'autres organismes que les instituts de normalisation. Il semble en effet possible aux organismes nationaux ou internationaux traitant une documentation à caractère technique d'adopter ce thésaurus sans compléments considérables.

Ce thésaurus a été publié en Avril 1980.



D'un façon générale dans les normes d'établissement des thésaurus, on doit préciser la notion de thésaurus qui est un outil d'identification et de recherche des informations, composé de termes dont le sens univoque est assuré dans les relations sémantiques. On doit décrire et expliquer l'établissement des relations sémantiques, de façon à éviter l'ambiguïté. Dans le cas du projet relatif aux thésaurus multilingues, une partie importante est consacrée à l'équivalence entre termes de langues différentes.

L'utilité de cette normalisation est d'une part d'assurer la compatibilité entre les langages documentaires, de permettre l'utilisation d'un même langage documentaire par des organismes différents, permettre ainsi, la constitution de mémoires collectives par partage des tâches et exploitation sur ordinateur, et d'autre part permettre l'interrogation simultanée de bases de références sur les disciplines différentes, et de permettre à des pays de langues différentes d'interroger une même base de donnée dans leurs propres langues.

III.1.2. d. Les règles d'écriture : la translittération.

La diversité des langues gêne la communication entre les hommes, et les oblige à recourir à des traductions et interprétations. Il en est de même de la diversité des écritures, lorsqu'il s'agit d'échanger des messages écrits avec des caractères différents ou de les utiliser ensemble. Or cette utilisation simultanée est de règle dans tout appareil ayant pour fonction de rendre accessibles des information textuelles provenant de plusieurs pays n'ayant pas la même écriture, comme des noms d'auteurs, ou des titres dans un catalogue de bibliothèque, une bibliographie ou un répertoire documentaire.

Dans une publication bibliographique, on n'image pas le client d'une bibliographie à contenu international, obligé de consulter successivement autant d'index différents qu'il existe d'alphabets ayant pu être utilisés pour écrire les noms des auteurs et des oeuvres qu'on a rassemblées pour lui.

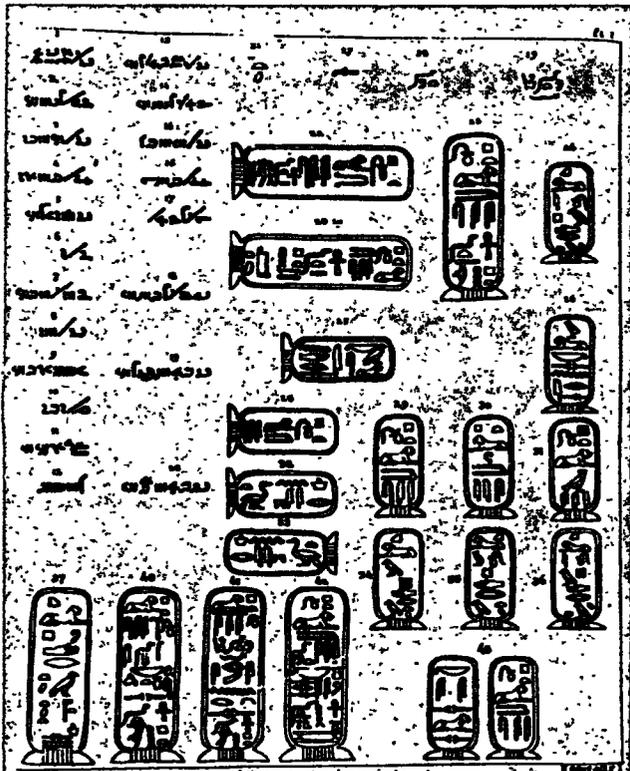
Il faut donc ramener à un alphabet unique les systèmes d'écriture les plus divers. La nécessité de convertir étant évidente, celle de conversion de façon uniforme s'est fait sentir. On doit pouvoir regrouper dans un catalogue ou une liste, tous les titres écrits par un même auteur arabe, même si les notices sont établies par des bibliographies différentes, voire des

Numé- ros des lettres	Caractère cyrillique		Translittération de							Exemples
	imprimé	manuscrit	Russe	Ukrai- nien	Russe blanc	Serbe	Macé- do- nien	Bul- gare		
41	ъ ъ	ѣ ѣ	'' ѣ)	'' ѣ)	'' ѣ)			'' ѣ)	объявление — ob''javlenie	
42	ы ы	ѣ ѣ	у		у				был — byl	
43	ь ь	ѣ ѣ	'	'	'			'	белье — bel'e	
44	ѣ ѣ	ѣ ѣ	ѣ ѣ)		ѣ ѣ)			ѣ ѣ)	ѣ ѣ — ѣ ѣ'	
45	э э	ѣ ѣ	е		е				это — eto	
46	ю ю	ѣ ѣ	ju ѣ)	ju ѣ)	ju ѣ)			ju ѣ)	южный — južnyj	

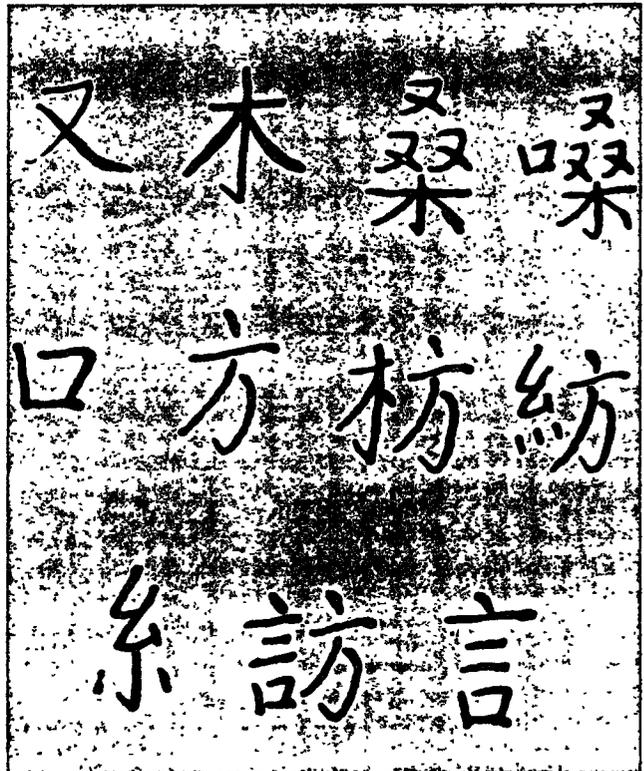
(Extrait de la norme NF Z 46-001 "Translittération
des caractères cyrilliques slaves")

conversion des langues écrites

Jean MEYRIAT,
 Directeur des Services de documentation à la Fondation nationale des Sciences politiques



(Doc. « Courrier de l'UNESCO »)



langues différentes... C'est une exigence de plus en plus sensible à mesure que se développe la coopération scientifique internationale et que se mettent en place des réseaux multinationaux et même mondiaux d'échange d'informations. Elle est accrue encore par les contraintes du traitement automatique.

En effet, l'ordinateur peut identifier au caractère d'une langue quelconque à condition qu'il soit codé d'une façon constante, correspondant à une seule graphie dans la langue de référence.

Une normalisation s'impose en cette matière, mais elle se révèle particulièrement difficile à instaurer sur le plan international, à cause du poids des habitudes multiples. Les tentatives ne manquent pas, s'agissant du chinois, la prolifération des systèmes de transcription avait conduit le 11ème congrès des orientalistes en 1897, à constituer une commission chargée de mettre au point un système international ; elle n'y parvint jamais. D'autre part dès 1939, un avant-projet avait été établi pour la romanisation de l'alphabet cyrillique des langues slaves repris à partir de 1948 par l'ISO, fut adoptée par le conseil et publiée en octobre 1955 sous le numéro R 9; réédité en 1968, régulièrement soumise à révision, cette recommandation est observée par un nombre croissant de service de documentation. Elle est exactement reprise en normalisation française dans le fascicule de documentation NF Z 46-001.

L'ISO et l'AFNOR ont effectué des travaux concernant d'autres alphabets à savoir : les caractères arabes, les caractères hébreux, les caractères grecs, les alphabets de langues non slaves de l'union soviétique, les caractères japonais et le Yddish.

En ce qui concerne les caractères arabes, l'ISO a publié en 1961 la recommandation R 233 qui est reprise en France par le fascicule de documentation NF Z 46-002 de mai 1963. Elle est en cours de révision.

Pour les caractères hébreux, l'ISO a publié en 1962 sa recommandation R 259 qui est reprise par le fascicule de documentation NF Z 46-003 d'avril 1974.

L'ISO a publié en 1968 sa recommandation R 843, pour les caractères grecs. Soumise actuellement à la révision, elle n'a pas été encore reprise sur le plan français.

Pour les alphabets de langues non slaves de l'Union soviétique, utilisant les caractères cyrilliques, l'ISO a diffusé

en Avril 1975, le projet de norme internationale n° 2805, qui est actuellement soumis au vote des comités de l'ISO.

L'ISO a diffusé, en janvier 1975, le projet de norme internationale n° 3602 concernant les caractères japonais. C'est un projet qui est soumis au vote des comités membres.

La translittération de l'alphabet Yiddish a été longtemps discutée par le sous-comité 2 du comité technique 46 de l'ISO, sans résultat. Le problème a été repris par le sous-comité français correspondant, qui vient d'établir un avant-projet de norme et doit la transmettre au secrétariat central de l'ISO.

Le sous-comité français a transmis la proposition d'accepter, comme norme internationale pour la romanisation du chinois, le pinyin ou alphabet phonétique chinois, adopté officiellement par le gouvernement chinois.

Des efforts doivent être accomplis pour harmoniser ces normes.

Pour les autres alphabets, on en est encore aux études préliminaires. Le processus est lent. On peut s'interroger sur les causes de cette lenteur.

La 1ère cause est de nature technique et réside dans la dualité de l'objet qu'il s'agit de représenter. Une langue écrite est en même temps parlée ; en la représentant par un nouveau système de signes, faut-il écrire ce que l'on entend ou ce que l'on voit ? Les deux sont possibles et utiles, mais pas pour le même objet. Dès 1925, les linguistes réunis à la conférence de Copenhague avaient clairement distingué la transcription qui note des sons en se fondant uniquement sur leur prononciation et la translittération qui écrit en autres caractères les mots ou les signes dans d'autres écritures. Il est clair que les usages documentaires de la conversion réclament de préférence une translittération. On constate que tous les systèmes de romanisation sur lesquels un accord a été obtenu à l'exception du chinois et du japonais sont en fait des translittérations.

La seconde difficulté est d'ordre psychologique. En effet, les phonétiques des langues utilisant normalement l'alphabet latin sont fort différentes, et les mêmes caractères n'y ont pas la même couleur. Les habitudes nationales étant différentes les unes des autres, et non compatibles, il en résulte que les spécialistes de chaque pays non seulement

sont attachés à leurs habitudes nationales, mais ont l'impression de faire un sacrifice injustifié chaque fois qu'ils acceptent une représentation plus conforme à la phonétique d'une langue étrangère qu'à la leur.

III.2. La Normalisation dans le domaine de l'automatisation

Nous parlerons dans ce paragraphe des systèmes de gestion des bases de données et du vocabulaire du traitement de l'information.

a) système de gestion de bases de données. Un système de gestion de bases de données est défini comme : "Un produit programme permettant de décrire et de manipuler des données de structure complexe, assurant leur intégrité et garantissant leur caractère confidentiel et offrent une ou plusieurs interfaces adaptées aux besoins de différentes classes d'utilisateurs".

Afin de tenter de mieux définir les besoins des systèmes de gestion de bases de données (SGBD), et de faire évoluer en conséquence les produits, des groupes de travail se sont formés un peu partout dont les plus connus sont ceux des USA qui est le groupe de travail sur les bases de données appelé encore DATABASE TASK GROUP ou DBTG, constitué au sein du CODASYL (conference on Data system languages) association qui est à l'origine du langage COBOL.

En France, des projets de banque de données se sont multipliés dès 1969. Plusieurs groupes de travail se sont à l'époque intéressés en particulier aux SGDB. De leurs travaux on a abouti à un ensemble de spécifications présentées aux journées d'Aix-en-Provence de 1973.

S'appuyant sur ces travaux, l'institut néerlandais de normalisation proposait à l'ISO en 1973, d'entreprendre un processus de normalisation des SGDB. En juin 1975 une 1ère réunion fut tenue à Washington pour ce sujet. D'un commun accord, tous les comités membres de l'ISO, représentés à la réunion de Washington ont repoussé la proposition néerlandaise de construire une norme sur les propositions du DBTG de CODASYL. Les principes du domaine des bases de données n'étant pas encore complètement définis, le processus de normalisation n'en est pas moins engagé.

b) vocabulaire du traitement de l'information.

Le besoin de normalisation du vocabulaire a été vivement ressenti au cours des 10 dernières années par la communauté informatique internationale. En effet, il devenait urgent de fournir aux informaticiens une terminologie qui leur permette de dialoguer sans ambiguïté et d'éviter le détournement des termes ou leur mauvais usage.

La tâche a été confiée à l'ISO de créer un Vocabulaire normalisé du traitement de l'information. Ainsi depuis une dizaine d'années, les travaux sont effectués avec assiduité par les experts du sous-comité SC 1 du comité technique ISO / TC 97 : calculateur et traitement de l'information.

L'AFNOR en sa qualité de secrétariat à ce comité prend une part très active à l'aboutissement de ces travaux.

L'état actuel des travaux s'est traduit par la publication de normes internationales ISO, de projets de normes ISO et des avant-projets de norme ISO.

Afin de faciliter la consultation de ces normes, l'AFNOR les a regroupé en un recueil. Leur regroupement en recueil constitue un outil précieux pour les documentalistes. L'AFNOR exploite ces normes pour la réalisation de la banque de données terminologiques (NORMATERM) ; ainsi que pour la constitution d'outils utilisés dans l'établissement du thésaurus ISO.

III.3. La normalisation dans le domaine des supports des documents.

La micrographie. La micrographie est considérée à juste titre comme un moyen essentiel de perfectionnement des travaux des utilisateurs de documents à leurs différents stades : constitution d'archives, classement, lecture, transmission et quelque soit la nature de ce document : dessins techniques, documents littéraires, scientifiques ou administratifs.

La nécessité d'automatiser les techniques micrographiques et la prolifération des échanges sous forme de microformes auxquels donnent lieu la création de tels documents et les délais dans lesquels ceux-ci doivent intervenir, ont conduit les utilisateurs, tout comme les fabricants de matériel, à proposer des solutions unifiées à leurs problèmes.

Dans ce domaine, c'est à l'ISO que revient la responsabilité dans le cadre des travaux effectués par le sous-comité spécialisé ISO / TC 46/ SC 1. "Reproduction documentaire"

dont le secrétariat est assuré par l'AFNOR. Au sein de ce sous comité, les études en cours ont été axées surtout sur les problèmes de micrographie (considérées comme prioritaires).

De nombreux travaux ont été réalisés dans ce domaine et d'autres sont en cours de réalisation.

Pour la microfiche de format A8, deux normes internationales, ISO 2707 "Microfiches transparentes de format A 6 à partition variable" et ISO 2708 "Microfiche transparente de format A 6 à partition uniforme" publiées en 1973, sont en cours de réédition. Sur le plan français, ces 2 normes ont été regroupées dans la norme homologuée NF Z 43-030 "Microfiche transparente de format A 6" et publiée en 1975. Cette norme homologuée a été rééditée avec des spécifications complémentaires relatives à la qualité des images.

Un projet de norme ISO : "En-tête de la microfiche des monographies, et publications en série" est actuellement mis au point. Le comité membre français va soumettre à l'ISO un projet de norme relatif à l'en-tête des microfiches A6 en général.

A propos de la microfiche COM, l'AFNOR a publié en novembre 1975, la norme expérimentale Z 43-032. "Microfiche en sortie d'ordinateur" ou microfiche COM, en concordance technique avec le projet de norme internationale ISO / BIS 5126 qui vient d'être soumis au vote des comités membres de l'ISO. Cette norme expérimentale doit permettre de procéder à la consultation la plus large possible sur le plan national, en attendant l'achèvement des travaux sur le plan international.

En ce qui concerne la microcopie, qu'il s'agisse de microcopie des journaux sur film de 35 mm ou de microcopie des documents sur film de 16 mm ; des projets de normes sont en préparation. Un projet de normes ISO "Microcopie des journaux sur film de 35 mm destinés à l'archivage" va être prochainement soumis au vote des comités membres de l'ISO.

Un groupe de travail AFNOR a été créé en juin 1975, à la suite de la décision prise au sein du sous-comité ISO d'entreprendre la normalisation des appareils de micrographie. Une norme française relative aux appareils de lecture de micro-

fiches de bureau a été publiée en 1977. Elle s'accompagne d'un fascicule de documentation à l'usage des utilisateurs. Sur le plan international, un projet de norme intitulé "Appareils de lecture de microformes" est en cours d'étude.

III.4. La normalisation dans la gestion des documents

a) Prêt des documents

Compte tenu des méthodes modernes de transport et de communication, aussi bien que des connexions internationales de la recherche, le prêt des documents ne peut être limité au plan national, mais doit être assuré à un niveau international. Le comité de la FIAB sur les catalogues collectifs et les prêts internationaux a préparé un règlement pour les services internationaux de prêt, qui correspond aux pratiques établies dans beaucoup de grandes bibliothèques. Ces règles de la FIAB pour les prêts internationaux furent établies et publiées pour la 1ère fois en 1954. Une version augmentée et révisée est en préparation.

b) Normalisation des statistiques des bibliothèques et centres de documentation

Des comparaisons de statistiques entre les institutions telles que des bibliothèques à l'intérieur d'un pays et entre les pays, supposent des concepts, des définitions et des classifications uniformes et normalisées afin de fournir des conclusions valables et sûres.

L'UNESCO a réuni en mai 1970, un comité spécial d'experts gouvernementaux chargés d'examiner le projet de recommandation concernant la normalisation des statistiques sur les bibliothèques. La recommandation indique la façon dont les données doivent être comptées et rassemblées. Les sujets spécifiques devant faire l'objet de statistiques sont : le nombre de bibliothèques de chaque type, la population desservie, le contenu des collections (livres, périodiques, manuscrits, microformes et microfilms), Les augmentations annuelles des bibliothèques pour les documents, le personnel, les bâtiments, les terrains, le nombre et les catégories de personnel, etc...

CONCLUSION

La normalisation en matière de documentation avance à petits pas, car elle se heurte à de nombreux obstacles, les uns d'ordre économique, les autres, plus nombreux, d'ordre psychologique et sociologique.

La normalisation internationale s'opposant souvent aux usages nationaux, linguistiques ou mêmes professionnels, il en résulte que beaucoup de systèmes se mettent actuellement en place avec leurs propres normes, parce que des règles générales n'ont pas encore été établies ou adoptées.

On observe de sérieuses lacunes dans les normes approuvées par l'ISO. En général, les normes qui ont été entièrement approuvées ne s'appliquent qu'à une petite partie du domaine de l'information. En fait, des normes ISO fort utiles après avoir été formellement adoptées, ne voient leur application se généraliser qu'après un délai assez long, le plus souvent pour des raisons économiques.

Certes, un travail important a été accompli par l'AFNOR et pour l'ISO depuis ces dernières années pour ce qui concerne la normalisation en documentation, mais il reste beaucoup à faire. L'état actuel des travaux, nécessite qu'un plus grand nombre d'organismes participent à l'élaboration des normes. Il faudrait aussi que l'application des normes soit strictement observée, les intéressés de ant être éduqués en conséquence. Ce n'est qu'à ce prix que les bibliothèques et la documentation progresseront harmonieusement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

ATHERTON (P.).- Manuel pour les systèmes et services d'information. - Paris : Unesco, 1977

GROLIER (Eric de).- L'Organisation des systèmes d'information des pouvoirs publics. - Paris : Unesco, 1978.

UNESCO-UNISIST.- Principes directeurs pour la planification des systèmes nationaux d'IST (projet). - Paris : Unesco, 1974

UNISIST.- Etude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique effectuée par l'Unesco et le CIUS. UNISIST. - Paris : Unesco, 1970.

Périodiques

Courrier de la normalisation. n° 245, 1975. Paris : AFNOR.

Articles

DAVID (A.).- Etude sur l'échange d'information et le transfert de la technologie
in : "Information et documentation", 4.

DAVID (A.).- Principes directeurs pour thésaurus et indexation par thésaurus
in : "Courrier de la normalisation", n° 245, 1975.

GINIAUX (Georges).- Les Publications spécialisées face aux recommandations de la normalisation
in : "Documentaliste", n° 3, 1976.

KATWASSER (F.G.).- Le Contrôle bibliographique universel.
in : "Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques", vol. 25, n° 5, 1971

KOSTER (C.J.).- L'ISDS et les fonctions et les activités des centres nationaux
in : "Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques", n° 4, vol;27, 1973.

L'Etat présent de la normalisation française et internationale intéressant la documentation et les bibliothèques
in : "Bulletin des bibliothèques de France", n° 4, 1956 ; n° 5, 1956 ; n° 6, 1958 ; n° 1, 1962 ; n° 3, 1964 ; n° 6, 1968.

LA FERTE (F. de).- Rôle des règles et des normes dans la coopération nationale et internationale.
in : "Documentaliste", n° 1, 1976.

LOCHARD (J.).- L'Automatique de la documentation et de la normalisation
in : "Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques", n° 3, 1971.

NAUDE (G.).- Unification bibliographique

Normalisation.

in : "Documentaliste", n° 4, vol. 13, 1976
vol. 16, 1979

DCHICK (F.L.).- La Normalisation internationale des
statistiques relatives aux bibliothèques

in :
"Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques",
vol. 25, 1971, n° 1.

Documentation

in : "Bulletin de normalisation", n°267 ; 270 ; 276

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- AFNOR - Association française de normalisation
- BSO Broad system of ordering
- CBN - Contrôle bibliographique national
- CBU - Contrôle bibliographique universel
- CDU - Classification décimale universelle
- CODASYL - Conférence on Data system language
- COM - Computer out microform
- DBTG - Data base task group
- FIAB - Fédération internationale des associations de bibliothécaires
- FID - Fédération internationale de documentation
- IFLA - International federation of library association
(équivalent en français de la FIAB)
- ISA - International federation of the national standardizing association
- ISBD - International standard book description
- ISBN - International standard book number
- ISDS - Système international de bases de données sur les publications en série
- ISO - International organisation for standardization
- ISSN - International standard serial number
- SGBD - Système de gestion de base de données
- UNESCO - Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
- UNISIST - Sigle sans signification forgé à partir d'UNESCO et d'information scientifique et technique

I. LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES NORMES FRANCAISES

Normes ISO
correspondantes (1)

1. PRESENTATION DES PUBLICATIONS/

NF Z 41-001 1970-07	NH	Documentation. Présentation des publications périodiques.	04	ISO/R 8-1954 (Rév.)
NF Z 41-003 1974-01	NH	Documentation. Présentation des articles de périodiques.	05	ISO/R 215-1961 (Rév.)

2. REGLES D'ECRITURE. REPRESENTATION DE DONNEES/

2.1 CONVERSION DES LANGUES

NF Z 46-001 1971-10	FD	Translittération des caractères cyrilliques slaves.	03	ISO/R 9-1968 (Rév.)
NF Z 46-002 1963-05	FD	Translittération des caractères arabes en caractères latins.	03	ISO/R 233-1961 (Rév.)
NF Z 46-003 1964-04	FD	Translittération. Translittération de l'hébreu en caractères latins.	03	ISO/R 259-1962 (Rév.)

2.2 REPRESENTATION DE DONNEES

NF Z 69-100 1973-07	NE	Traitement de l'information. Représentation des unités SI destinées à être utilisées dans les systèmes de traitement de l'information comprenant des jeux de caractères limites.	03	ISO 2955-1974
NF Z 69-200 1973-07	NE	Traitement de l'information. Représentation des dates ordinales.	02	ISO 2711-1973
NF Z 69-210 1974-11	NE	Traitement de l'information. Echange d'information-Représentations de l'heure.	02	ISO 3307-1975
NF Z 69-300 1975-10	FD	Représentation de l'adresse postale pour les échanges entre systèmes de traitement de l'information.	02	

(1) Rév. = norme en révision

NF Z 10-008 1975-11	FD	Abréviations des éléments de l'adresse postale.	03	
NF X 02-005 1967-10	FD	Principales dispositions concernant les principes d'écriture, les unités de mesure et les symboles de grandeurs.	06	ISO 31/0-1974
NF X 02-006 1974-10	NE	Le système international d'unités. Description et règles d'emploi. Choix de multiples et de sous-multiples.	05	ISO 1000-1973
NF X 02-100 1968-12	NH	Avant-propos relatif à la normalisation des symboles.	03	
NF X 02-114 1966-12	NH	Symboles et vocabulaire de la théorie des ensembles.	07	
NF X 02-116 1971-11	NH	Symboles et vocabulaire relatifs aux structures algébriques.	05	
NF X 02-117 1972-11	NH	Symboles et vocabulaire relatifs à l'algèbre linéaire.	06	
NF Z 10-009 1975-10	FD	Système national d'identification des entreprises et établissements. Emploi et représentation des numéros sirène. Code APE.	02	
NF Z 10-022 1972-09	NH	Documentation. Numérotage des semaines.	02	ISO 2015-1976
NF Z 10-021 1972-09	NH	Documentation. Représentation numérique des dates.	02	ISO 2014-1976
NF X 03-002 1967-03	FD	Principes généraux de terminologie. Les langues dans les vocabulaires techniques multilingues. Indicateurs pour les désigner. Ordre de présentation.	02	ISO/R 639-1967
NF X 03-003 1968-03	FD	Principes généraux de terminologie. Indicateurs de pays et d'autorité dans les vocabulaires techniques.	03	ISO/R 639-1967

3. /TRAITEMENT DOCUMENTAIRE/

3.1-DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE. CLASSEMENT

NF Z 44-001 1969-05	NH	Documentation. Classement alphabétique des dénominations.	04	
NF Z 44-062 1963-07	FD	Documentation. Classement des noms propres étrangers comportant des particules ou d'autres éléments accessoires. Répertoire de quelques usages nationaux.	02	
NF Z 44-005 1967-01	NH	Documentation. Références bibliographiques. Eléments essentiels et complémentaires.	04	ISO 690-1975 (Rév.)
NF Z 44-050 1975-01	NH	Catalogues alphabétiques d'auteurs et d'anonymes. Rédaction de la notice bibliographique.	08	
NF Z 44-051 1976-12	FD	Catalogues alphabétiques d'auteurs et d'anonymes : Présentation matérielle de la notice catalographique.		
NF Z 44-060 1955-10	NH	Documentation. Les catalogues alphabétiques d'auteurs et d'anonymes. Choix des vedettes. Collectivités-auteurs.	05	
NF Z 44-061 1963-08	NH	Documentation. Les catalogues d'auteurs et d'anonymes. Choix des vedettes.	06	
NF Z 44-063 1971-09	NH	Documentation. Catalogage des publications en série. Rédaction de la notice bibliographique.	05	

.../...

NF Z 44-070 1973-04	NH	Documentation. Catalogue alphabétique de matières.	05
NF Z 44-004 1963-08	NH	Documentation. Analyses et résumés d'auteurs.	02

3.2 THESAURUS

.. Z 47-100 1973-12	NX	Documentation. Règles d'établissement des thésaurus en langue française.	05	ISO 2788-1974
------------------------	----	--	----	---------------

3.3 INDEXATION

4. AUTOMATISATION

4.1 JEU DE CARACTERES

NF Z 62-010 1973-06	NH	Traitement de l'information. Jeu de caractères codés à 7 éléments pour l'échange d'information entre matériels de traitement de l'information.	05	ISO 646-1973
NF Z 62-012 1971-12	FD	Traitement de l'information. Caractères à usage national dans le code à 7 éléments pour l'échange d'information. Différents choix nationaux.	02	
NF Z '62-020 1970-04	NE	Traitement de l'information. Guide pour la définition de jeux de caractères à 4 éléments dérivés du jeu de caractères codés à 7 éléments pour l'échange d'information entre matériels de traitement de l'information.	03	ISO 963/1973

NF Z 62-300 1972-01	NE	Traitement de l'information. Représentations graphiques des caractères de commande du jeu de caractères codés à 7 éléments.	03	ISO 2047-1975
------------------------	----	---	----	---------------

4.2 SUPPORTS

NF Z 64-210 1971-08	NE	Traitement de l'information. Spécifications des cartes vierges en papier.	05	
------------------------	----	---	----	--

NF Z 64-320 1974-10	NE	Traitement de l'information. Caractéristiques générales pour l'échange d'information sur bandes en papier perforées enroulées.	01	
------------------------	----	--	----	--

NF Z 62-210 1970-04	NE	Traitement de l'information. Etiquetage des bandes magnétiques et structure des fichiers pour l'échange d'information.	05	ISO/R 1001-1969
------------------------	----	--	----	-----------------

PR Z 62-211	NE	Traitement de l'information. Etiquetage avec niveaux des bandes magnétiques et structure des fichiers pour l'échange d'information.		
-------------	----	---	--	--

NF Z 62-220 1976-08	NE	Traitement de l'information. Etiquetage des bandes magnétiques en cassettes et cartouches et structure des fichiers pour l'échange d'information.	05	
------------------------	----	---	----	--

5. REPRODUCTION DOCUMENTAIRE

NF Z 43-101 1976-04	NE	Vocabulaire de la micrographie. Chapitre 01. Notions.	03	
------------------------	----	---	----	--

5.1 APPAREILS

NF Z 43-040 1961-02	NH	Microcopie. Caractéristiques essentielles des appareils de lecture pour microfilms de 35 mm.	02	ISO/R 452-1965 (Rév.)
------------------------	----	--	----	-----------------------

5.2 SUPPORTS

NF S 20-011 1972-11	FD	Photographie. Cinématographie. Traitement et conservation des microcopies gélatino-argentiques sur film, destinées à l'archivage.	03	ISO 2803-1974
NF Z 43-030	NH	Microcopie. Microfiche transparente de format A6.	04	ISO 2707-1976 ISO 2708-1976
NF Z 43-031 1975-12	NH	Microcopie. Microfiche transparente de format A6. Caractéristiques physiques complémentaires.	03	ISO 2707-1976 ISO 2708-1976
.. Z 43-032 1975-11	NX	Microfiche en sortie d'ordinateur.	04	

5.3 TECHNIQUES

NF S 21-003 1960-02	NH	Surfaces sensibles. Papier photographique en feuilles et en rouleaux pour la reproduction des documents.	01	
NF Z 43-050 1973-08	NH	Microcopie. Microcopie des dessins techniques et autres documents de bureau d'études.	05	ISO 3272-1975

5.4 CONTROLE-QUALITE

.. Z 43-005 1976-10	NX	Micrographie. Densités des microcopies. Méthode de mesurage et valeurs.		
NF Z 43-006 1965-06	NH	Microcopie. Caractère typographique ISO pour essais de lisibilité. (Caractère ISO).	03	ISO 435-1975
NF Z 43-007 1965-06	NH	Microcopie. Essais de lisibilité. Description et utilisation de la mire ISO n° 1. Prise de vues.	02	ISO 446-1975

.../...

NF Z 43-008 1965-06	NH	Microcopie. Essais de lisibilité. Description et utilisation de la micro- mirè-ISO pour l'examen d'un appareil de lecture.	03	ISO 689-1975
------------------------	----	--	----	--------------

6./EQUIPEMENTS DIVERS/GESTION/

6.1 AMEUBLEMENT

NF D 65-603 1941-12	NH	Ameublement matériel de classement et mobilier de bibliothèques.	01	
NF D 65-604 1941-12	NH	Documentation. Matériel de classement et mobilier de bibliothèques. Rayonnages pour ouvrages usuels.	01	
NF D 65-605 1941-12	NH	Ameublement. Matériel de classement et mobilier bibliothèques. Rayonnages de magasins.	02	
NF D 65-610 1946-07	NH	Mobilier de bureau. Classeurs verticaux à tiroirs. Caractéristiques d'aptitude à l'emploi.	01	
NF D 65-609 1946-07	NH	Classeurs à rideau et armoires-classeurs pour classement horizontal. Caractéris- tiques d'aptitude à l'emploi.	01	

6.2 FOURNITURES

NF Z 45-004 1949-03	NH	Documentation, bulletin de demande d'ou- vrage.	02	
NF Q 31-012 1968-11	NH	Articles de papeterie. Formats des chemi- ses de classement.	01	
NF Q 31-003 1968-12	NH	Papier. Formats des fiches.	01	

6.3 GESTION

II LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES NORMES INTERNATIONALES

1./PRESENTATION DES PUBLICATIONS/

- ISO/R 8-1954 : Présentation des périodiques.
- ISO/R 215-1961 : Présentation des articles de périodiques.
- ISO/R 18-1955 : Sommaire des périodiques ou d'autres documents.
- ISO/R 30-1956 : Manchette bibliographique.
- ISO/R 999-1975 : Documentation - Index d'une publication.
- ISO 1086-1975 : Documentation - Feuillet de titre d'un livre.
- ISO 2145-1972 : Numérotation des divisions et subdivisions dans les documents écrits.

2./REGLES D'ECRITURE - REPRESENTATION DES DONNEES/

2.1 CONVERSION DES LANGUES

- ISO/R 9-1968 : Système international pour la translittération des caractères cyrilliques slaves.
- ISO/R 233-1961 : Système international pour la translittération des caractères arabes.
- ISO/R 259-1962 : Translittération de l'hébreu.
- ISO/R 843-1968 : Système international pour la translittération des caractères grecs en caractères latins.

2.2 REPRESENTATION DES DONNEES/CODAGE

- ISO 4-1972 : Documentation - Code international pour l'abréviation des titres de périodiques.
- ISO/R 832-1975 : Documentation - Références bibliographiques - Abréviations des mots typiques.
- ISO 833-1974 : Documentation - Liste internationale d'abréviations de mots dans les titres de périodiques.
- ISO 3166-1974 : Codes pour la représentation des noms de pays.

.../...

- ISO 2108-1972 : Documentation - Système international pour la numérotation des livres (ISBN).
- ISO 3297-1975 : Documentation - Numérotation internationale normalisée des publications en série (ISSN).
- ISO 2955-1974 : Traitement de l'information - Représentation des unités SI et autres unités pour utilisation dans des systèmes comprenant des jeux de caractères limités.
- ISO 2711-1973 : Echange de données entre matériels de traitement de l'information - Représentation des dates ordinales.
- ISO 3307-1975 : Echange d'information - Représentations de l'heure.
- ISO 31/0-1974 : Introduction générale à l'ISO 31 - Principes généraux concernant les grandeurs, les unités et les symboles.
- ISO 1000-1973 : Unités SI et recommandations pour l'emploi de leurs multiples et de certaines autres unités.
- ISO 2015-1976 : Numérotage des semaines.
- ISO 2014-1976 : Représentation numérique des dates.

3. /TRAITEMENT DOCUMENTAIRE/

3.1 DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE - CLASSEMENT

- ISO 690-1975 : Documentation - Références bibliographiques - Eléments essentiels et complémentaires.

3.2 THESAURUS

- ISO 2788-1974 : Documentation - Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thésaurus monolingues.

3.3 INDEXATION/ANALYSE

- ISO 214-1976 : Documentation - Analyse pour les publications et la documentation.

.../...

4. /AUTOMATISATION/

4.1 JEUX DE CARACTERES

- ISO 646-1973 : Jeu de caractères codés à 7 éléments pour l'échange d'information entre matériels de traitement de l'information.
- ISO 963-1973 : Traitement de l'information - Guide pour la définition de jeux de caractères à 4 éléments dérivés du jeu de caractères codés à 7 éléments pour l'échange d'information entre matériels de traitement de l'information.
- ISO 2047-1975 : Traitement de l'information - Représentation graphique des caractères de commande du jeu de caractères codés à 7 éléments.
- ISO 1113-1973 : Traitement de l'information - Représentation sur bande perforée des jeux de caractères codés à 6 et 7 éléments.

4.2 SUPPORTS

- ISO 2709-1973 : Documentation - Disposition des données sur bande magnétique pour l'échange d'informations bibliographiques.
- ISO/R 1001-1969 : Etiquetage des bandes magnétiques et structure des fichiers pour l'échange d'information.

5. /REPRODUCTION DOCUMENTAIRE/

5.1 APPAREILS

- ISO/R 452-1965 : Caractéristiques essentielles des appareils de lecture pour microfilms de 35 mm.

5.2 SUPPORTS

- ISO 1116-1975 : Microcopie - Microfilms de 16 mm et de 35 mm et leurs bobines d'approvisionnement et de lecture.
- ISO 2707-1976 : Microfiche transparente de format 16, à partition uniforme dispositions d'images n° 1 et n° 2.
- ISO 2708-1976 : Microfiche transparente de format A6 à partition variable - dispositions d'images A et B.
- ISO 2803-1974 : Photographie - Microcopies gélatino-argentiques sur film - traitement et conservation pour archivage.

5.3 TECHNIQUES

ISO 3272/III-1975 : Microcopie des dessins techniques et autres documents de bureau d'études - Partie III : Microcopies unitaires sur film 35 mm.

5.4 CONTROLE-QUALITE

- ISO 435-1975 : Reproduction documentaire - Caractère typographique et conventionnel ISO pour essais de lisibilité (caractère ISO).
- ISO 446-1975 : Microcopie - Miro ISO n° 1 - Description et utilisation dans la reproduction photographique des documents.
- ISO 3334-1976 : Microcopie - Mire ISO n° 2 - Description et utilisation dans la reproduction photographique des documents.
- ISO 689-1975 : Microcopie - Micromire ISO - Description et utilisation pour l'examen d'un appareil de lecture.
- ISO 782-1975 : Microcopie - Mesurage de la luminance des écrans d'appareils de lecture.

6. /EQUIPEMENTS/GESTION/

6.1 AMEUBLEMENT

6.2 FOURNITURE

- ISO 216-1975 : Papiers d'écriture et certaines catégories d'imprimés - Formats finis - Séries A et B.
- ISO/R 169-1960 : Formats de photocopies (sur papier) lisibles sans intermédiaire optique.

6.3 GESTION

- ISO 2146-1972 : Répertoires de bibliothèques, de centres d'information et de documentation.
- ISO 2789-1974 : Statistiques internationales de bibliothèques.

